



## Projet de décret des professeurs des écoles nationales supérieures d'art : pourquoi ça bloque !!

mardi 11 avril 2017, par [Bariaud](#)



Communiqué

**Projet de décret des professeurs des écoles nationales supérieures d'art : pourquoi ça bloque !!**

Nos organisations syndicales qui siègent au niveau du ministère de la Fonction publique nous ont appris début mars que le projet de décret modifiant la grille des professeurs des écoles nationales supérieures d'art était bloqué. La raison du blocage serait les modalités d'accès à la hors échelle B qui est l'échelon sommital du corps. Il semblerait que dans toute la Fonction publique l'accès à cet échelon soit contingenté et manifestement c'est une erreur des services du ministère de la Culture qui ont omis d'appliquer cette règle à notre grille et qui se sont fait rattraper par la patrouille du ministère de la Fonction publique. Celui-ci l'aurait enjoint de modifier son texte. Il n'y a pas de drame. Nous sommes prêts à discuter. Dès le 2 mars nous avons prévenu le directeur de cabinet que nous étions prêts à étudier cette modification qui est loin d'être insurmontable. Mais depuis cette date nous n'avons aucune nouvelle d'une réunion pour évoquer cette question.

Tout au long du mois de mars nous avons sollicité le cabinet qui maintient un silence radio. Et pourtant programmé le 18 avril un comité technique ministériel qui pourrait permettre de valider ce nouveau texte.

Nous sommes inquiets. Restons vigilants ensemble. Nous ne comprenons pas qu'il faille quatre semaines pour modifier une ligne. Nous exhortons le ministre à soutenir les ENSA et ses personnels.

Nous relançons ce jour une demande de RV. Nous vous tenons au courant.

Paris, le 7 avril 2017

Nos organisations syndicales qui siègent au niveau du ministère de la Fonction publique nous ont appris début mars que le projet de décret modifiant la grille des professeurs des écoles nationales supérieures d'art était bloqué. La raison du blocage serait les modalités d'accès à la hors échelle B qui est l'échelon sommital du corps. Il semblerait que dans toute la Fonction publique l'accès à cet échelon soit contingenté et manifestement c'est une erreur des services du ministère de la Culture qui ont omis d'appliquer cette règle à notre grille et qui se sont fait rattraper par la patrouille du ministère de la Fonction publique. Celui-ci l'aurait enjoint de modifier son texte. Il n'y a pas de drame. Nous sommes prêts à discuter. Dès le 2 mars nous avons prévenu le directeur de cabinet que nous étions prêts à étudier cette modification qui

est loin d'être insurmontable. Mais depuis cette date nous n'avons aucune nouvelle d'une réunion pour évoquer cette question.

Tout au long du mois du mars nous avons sollicité le cabinet qui maintient un silence radio. Est pourtant programmé le 18 avril un comité technique ministériel qui pourrait permettre de valider ce nouveau texte.

Nous sommes inquiets. Restons vigilants ensemble. Nous ne comprenons pas qu'il faille quatre semaines pour modifier une ligne. Nous exhortons la ministre à soutenir les ENSA et ses personnels.

Nous relançons ce jour une demande de RV. Nous vous tenons au courant.

Paris, le 7 avril 2017